

retraite complémentaire

Par krystal, le 16/01/2005 à 23:47

Bonjour,

Je m'adresse à vous ne trouvant aucune réponse à mon problème sur différents sites concernant les retraites.

La situation est la suivante :

Ma mère est à la retraite depuis 1996 et ce n'est qu'aujourd'hui hélas que je me suis rendue compte qu'elle ne percevait pas de retraite complémentaire. Il faut préciser que mes parents sont portugais et qu'il n'est pas évident pour eux de comprendre les différentes démarches administratives à effectuer.

Aussi j'essaye toujours de les aider à ce niveau mais je ne m'étais jamais penchée sur ce sujet et qu'elle fut mon étonnement d'apprendre après avoir intérrogé l'organisme concerné que ma mère n'avait jamais déposé de dossier de demande de retraite complémentaire. J'ai donc pris aussitot rendez vous avec la CICAS pour monter un dossier en urgence. Toutefois, d'après ce qu'on m'a dit, il ne serait pas possible de demander une rétroactivité de ces indémnités. Je voulais savoir si il n'y avait pas un moyen de faire appel. J'ai appris qu'au canada il existe une rente de retraite rétroactive qui peut couvrir un maximum de 60 mois pour une personne qui a plus de 65 ans et qui n'aurait pas fait sa demande dans les temps. Alors peut être que cela se fait en France ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.